

**UNIONS LIBRES AU BURKINA FASO : NIVEAUX, TENDANCES
ET DETERMINANTS**

**ZOURKALEINI YOUNOUSSI
UERD, OUAGADOUGOU
ET
THOMAS LEGRAND
UNIVERSITE DE MONTREAL**

NOVEMBRE 2004

I) INTRODUCTION

Peu d'études démographiques existent aujourd'hui sur les formes d'unions conjugales dans les pays en développement et, encore moins, sur les unions libres en Afrique. Pourtant les questions sur les unions libres méritent d'être élucidées, en particulier, celles pouvant apporter des réponses sur le niveau, la tendance et les déterminants de ce type d'union. D'abord, les réponses à ces questions permettent d'apporter d'éléments nouveaux sur les liens déjà connus entre le mariage et la reproduction. Ensuite, avec l'émergence actuelle du VIH/SIDA, les dangers que représentent les rapports sexuels hors mariage pourraient être mieux appréhendés. Enfin, le mariage demeure encore au cœur de l'organisation sociale dans la grande majorité des sociétés africaines puisque qu'il est à l'origine de la formation de la cellule familiale et apparaît même obligatoire aux yeux de certains membres de la famille. En conséquence, les changements de comportement à l'égard du mariage peuvent engendrer des changements profonds sur l'organisation familiale, les rapports entre hommes et femmes ou les comportements en matière de fécondité.

Aujourd'hui, la reconnaissance sociale de l'union (le mariage) avant la cohabitation et/ou la naissance des enfants semble de moins en moins courante. Parfois la cohabitation se passe à l'insu et contre le gré des parents de la femme et/ou de l'homme. Selon certaines études cette situation est surtout le fait des villes qui apparaissent aujourd'hui comme les lieux privilégiés de l'élaboration et de l'expérimentation de nouveaux comportements, celui où les processus d'individualisation sont plus accusés et celui où la crise économique des années 1980- 1990 est vécue avec plus d'acuité, jouant le rôle d'accélérateur des mutations en cours dans les rapports entre hommes et femmes (Aryee, 1997 ; Thiriart, 1999).

Est-ce que l'union libre est la manifestation des mutations profondes du processus de la cohabitation? Ou encore l'union libre est-elle tout simplement une étape supplémentaire et transitoire dans le processus du mariage pour ne constituer qu'une stratégie pour faire face à une situation conjoncturelle? En Afrique, la persistance des zones d'ombre sur les diverses questions relatives à la prévalence et aux déterminants des unions libres trouve sa justification dans la mise en avant des considérations morales et religieuses tendant à assimiler cette forme d'union au mariage. L'existence de plusieurs formes d'union (mariage civil, mariage religieux, mariage coutumier) rend difficile la détermination du moment où un couple est marié puisqu'elle en appelle à l'utilisation de données appropriées et qui permettent de tenir compte de ces multiples situations socialement reconnues. Les données riches de l'enquête sur « les migrations, l'insertion urbaine et l'environnement au Burkina Faso, 2000 » qui incluent une histoire matrimoniale, nous permettent de préciser les modifications qui ont touché les procédures d'entrée en union. Elles nous renseignent sur la cohabitation du couple, en relation avec les différentes formes d'union socialement reconnues. Elles permettent donc de mesurer le niveau de l'union libre, et d'explorer ces facteurs explicatifs dans le contexte sahélien. En d'autres termes, en quoi l'union libre se distingue-t-elle du mariage? Quels sont les facteurs qui président à l'entrée en union libre? Est-elle la manifestation d'une tendance lourde, révélatrice d'une redéfinition des rapports conjugaux?

II) CONTEXTE DE L'ETUDE

Si de nombreuses études ont été faites sur la place qu'occupe l'union libre en occident, en Afrique il n'y a presque pas d'études sur la question. Pourtant la question fondamentale que soulève l'union libre est celle des compromis entre les aspirations de l'individu et du couple, d'une part, et les contraintes communautaires et de droit, d'autre part (Thiriat, 1999). Aujourd'hui en occident comme ailleurs on observe un changement social global marqué par l'acquisition progressive d'une plus grande indépendance des individus vis-à-vis du groupe, une modification des rapports entre les sexes et les générations, un déclin de l'autorité parentale et une plus grande emprise des individus sur leur propre vie (Ocholla-Ayayo, 1997 ; Thiriat, 1999). Partout dans le monde, les barrières sociales qui réservaient l'expression de la sexualité au couple marié se trouve affaiblies, puisque sexualité est devenue une phase autonome sans lien immédiat nécessaire avec une installation du couple (Aryee, 1997 ; Lapierre-Adamcyk, 1999 ; Thiriat, 1999).

C'est dans le cadre de la remise en question de certaines valeurs traditionnelles qu'au Burkina Faso un nouveau code des personnes et de la famille a été promulguée en 1990. Ce code stipule à son article 231 que « la famille fondée sur le mariage constitue la cellule de base de la société » et l'article 234 ajoute que « le mariage résulte de la volonté libre et consciente de l'homme et de la femme, de se prendre comme époux. En conséquence sont interdits : les mariages forcés, particulièrement les mariages imposés par les familles et ceux résultants des règles coutumières qui font obligation au conjoint survivant d'épouser l'un des parents du défunt ; les empêchements et les opposition au mariage en raison de la race, de la caste, de la couleur ou de la religion ». Néanmoins, « le mariage ne peut être légalement contracté qu'entre un homme âgé de plus de vingt et une femme de plus de dix-sept ans, sauf pour dispense d'âge accordée pour motif grave par le tribunal civil. Cette dispense ne peut être accordée en aucun cas pour un homme de moins de dix-huit ans et pour une femme de moins de quinze ans (article 238) ». Dans les faits, le mariage civil célébré par un officier de l'état civil est moins répandu que les autres types de célébrations et les exigences d'âge qui l'entourent sont peu respectées, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans l'ensemble du pays la société reconnaît deux autres types de mariage, notamment le mariage religieux et le mariage coutumier. Le premier est établi lorsqu'il est célébré à l'église ou à la mosquée. Quant au second, il offre à la femme la possibilité de rejoindre son futur mari lorsqu'un certain nombre de cérémonies rituelles sont effectuées au niveau de ses parents. Chacun de ces trois types de mariage peut constituer le point de départ de la famille et encadre les comportements sexuels, ceux des femmes surtout, assurant ainsi l'existence d'un milieu où la reproduction doit pouvoir se réaliser et où la socialisation des enfants doit pouvoir se réaliser (Kaufmann. et Meekers, 1988 ; Jackson et Pool, 1994 ; Aryee, 1997 ; Seltzer, 2000). Aucun de ces trois types d'union ne peut être rompu sans une caution communautaire.

Souvent le mariage transfère au mari et à la femme certains droits, par exemple, celui pour l'homme d'obtenir des droits sur les enfants à naître et, pour certains groupes ethniques, voire même ceux déjà nés. En effet, dans la tradition de certains groupes ethniques du Burkina, le système matrimonial se caractérise par une double unions : une liaison pré-nuptiale entre amants, et un mariage stricto sensu, conclu entre deux familles parfois à l'insu des fiancés ; amant et mari étaient obligatoirement distincts (Lallemand, 1981 ; Dacher, 1993). On peut entre autre souligner l'exemple de trois ethnies. D'abord les Mossi chez qui les jeunes filles promises en mariage peuvent s'adonner à des pratiques amoureuses avec des partenaires qui ne seront en aucun cas leur conjoint. Cette période de relative liberté amoureuse est brève et la liaison prend fin, de manière définitive, lorsque la jeune fille se

marie (Lallemand, 1981). Ensuite, les Samo chez qui, une jeune fille promise en mariage est souvent encouragée à prendre un amant qu'elle est amenée à quitter pour rejoindre la famille où elle est promise lorsqu'elle est enceinte. Cette grossesse sera vécue comme un signe heureux de fertilité ; le nouveau né appartiendra non pas à l'auteur (l'amant) mais au mari (Thiriat, 1999). Enfin, les Goin chez qui, la jeune fille promise est autorisée à avoir un amant avec qui elle peut cohabiter pendant les nuits (mais revient tous les matins chez elle) et éventuellement avoir des enfants. Lorsque la famille de son mari sera près à célébrer le mariage, elle rejoindra son domicile conjugal, avec les enfants qu'elle a éventuellement mis au monde et qui devraient appartenir au mari (Dacher, 1992).

Avec le développement de la scolarisation, de l'urbanisation, de l'instruction et l'influence des modèles culturels étrangers véhiculés par la religion, les médias et l'adoption de nouvelles lois et conventions du système des Nations Unies, il y a des évolutions en cours dans le système matrimonial dans plusieurs de ces sociétés en zone rurale et urbaine. Les évolutions concernent le libre choix de l'époux et la disparition des doubles unions traditionnelles. Ces nouveaux peuvent aussi entraîner le renchérissement du mariage. Par exemple, pour les Mossi, ethnique majoritaire au Burkina, le libre choix des époux a entraîné l'introduction de la dot qui n'existait pas dans le mariage traditionnel ou du moins n'avait qu'une valeur symbolique (Dabiré, 2001 ; Attané, 2003). En outre, dans les sociétés où la dot existait elle est devenue l'objet de l'expression d'un certain vantardise ayant conduit à porter sa valeur aux niveaux parfois inaccessible aux candidats au mariage. Aujourd'hui toutes les formes de célébration du mariage au Burkina Faso engendrent des coûts. Dans le cas du mariage coutumier ou musulman (religieux) la reconnaissance sociale s'appuie fortement sur une compensation matrimoniale de valeurs symboliques et économiques accordée à la famille de la femme en mariage. Dans le cas de mariage civil ou chrétien (religieux), la mobilisation des officiers du mariage et surtout la fête qu'il occasionne se font souvent à des coûts exorbitants.

Dans le contexte de la crise économique des années récentes, il se peut que la société tolère, une cohabitation en lieu et place d'un mariage en bonne et due forme rendu impossible pour faute de moyens (Quilodran, 1999). D'ailleurs, il semble que traditionnellement la raison qui sous-tend l'institution de l'amant obligatoire est qu'elle devrait permettre de faire patienter les jeunes sans pour autant les exclure de la sexualité. Mais aujourd'hui en ville, et parfois même en campagne, par exemple, les relations sexuelles s'échangent contre des cadeaux ou un soutien financier permettant de poursuivre des études. Mieux, la sexualité hors mariage peut avoir également comme objectif l'avenue d'une grossesse afin d'avoir une promesse d'union ou d'inciter la famille à accepter une cohabitation, prélude à l'union socialement reconnue (Locoh, 1984 ; Rao, 1990 ; Mating, 1991 ; Brown, 2000). Certains auteurs pensent que les changements dans les rôles de la femme ont contribué à modifier les rapports conjugaux (Dumas et Belanger, 1997 ; Oppenheimer ; 1994). Au Nigeria et en Ouganda par exemple, les jeunes femmes éduquées revendiquent la liberté de devenir « l'épouse de dehors », face au sort peu enviable de « l'épouse de dedans » qui a cru à l'union monogame et qui jouit peu de ses droits (Wa Karanja, 1994, Thiriat, 1999). Pour ces femmes, l'union libre donne plus d'indépendance à l'égard du mari et des familles mais surtout permet de mieux préserver leurs droits sur les enfants. Aussi, la crise économique que traverse le Burkina Faso ralentit le rythme d'insertion professionnelle des jeunes hommes, diminuant ainsi leur capacité quitter le foyer familial, d'organiser un mariage et éventuellement de subvenir aux besoins d'une famille (Cherlin, 1992 ; Smock et Manning, 1997 ; Bumpas et Lu, 2000). En ville comme en campagne, il se peut que les mutations en cours au Burkina Faso ont pas entamé les rapports conjugaux par l'émergence des unions libres de type occidentale.

III) DONNEES ET METHODE

III.1) Les données

Au Burkina Faso, jusqu'au milieu des années 1990, lors des opérations de collecte de données, le terme mariage s'applique à l'ensemble des femmes et des hommes qui se sont déclarés mariés ou vivant maritalement avec un(e) partenaire. Le dernier cas est souvent considéré comme exceptionnel et donc très peu nombreux pour être classé parmi les unions socialement reconnues. Ainsi, par exemple, aux deux premiers recensements (1975 et 1985) et à la première Enquête Démographique et de Santé (EDSBF-I) de 1993 la situation matrimoniale des enquêtés a été recueillie seulement à partir des modalités : célibataire, marié, divorcé, veuf ou séparé. Entrent donc dans la modalité mariée, aussi bien les mariages civils, religieux, coutumiers que les unions libres. Cependant, la dimension prise par les cohabitations qui n'ont fait l'objet d'aucune formalité coutumière, civile ou religieuse visant à les consacrer mais aussi très souvent les conflits entre parents et enfants qui en découlent ne pouvaient laisser indifférent les concepteurs des différentes opérations de collecte. Ainsi, à partir du milieu des années 1990s, on y inclue explicitement la modalité union libre parmi les différentes modalités de l'état matrimonial. Par exemple, au recensement de 1996 et à l'enquête migrations, insertion urbaine et environnement de 2000, une modalité union libre a été introduite dans les questionnaires tandis qu'à l'EDSBF-II (1998-1999), à travers le module « mariage » on peut noter les questions filtres pour saisir les unions libres.

Notre étude porte principalement sur les données de l'enquête nationale sur « migrations, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso » réalisée en 2000. Cette enquête nous renseigne à la fois sur l'histoire matrimoniale et les types de célébration réalisée pour consacrer le mariage. Elle a porté sur près de 8650 biographies migratoires, recueillies auprès d'environ 3500 ménages¹. Elle a couvert cinq types d'événements historiques : origine familiale, la mobilité résidentielle, la biographie professionnelle, l'histoire matrimoniale et l'histoire génésique des femmes. Pour les besoins de cette étude, nous utilisons les informations recueillies sur les cinq modules. D'abord les informations recueillies sur l'histoire matrimoniale, soit les questions du module quatre qui tiennent compte du début de la cohabitation, des années de la célébration religieuse, coutumière ou civile. Ensuite, les informations sur la mobilité résidentielle ont permis de compléter celles de l'histoire matrimoniale en nous permettant de savoir où réside l'individu au moment de l'union. On y ajoute celles de la biographie professionnelle qui nous permettent de savoir le niveau d'éducation atteint ou l'activité en cours au moment de la cohabitation. Enfin, les informations sur l'origine familiale ont permis de compléter les variables explicatives du modèle en y ajoutant la religion et l'ethnie alors que celles sur l'histoire génésique des femmes a permis de prendre en compte les naissances d'enfants avant la cohabitation.

Tout comme de l'EDSBF-II, l'enregistrement du mariage s'appuie uniquement sur le critère de co-résidence du couple. Ce critère peut être exclusif de certaines formes d'unions et représente la principale limite des données. On peut souligner que l'utilisation de ce critère pour identifier l'union exclu les unions formalisées ou certaines formes officieuses d'unions polygames qui n'ont pas encore atteint le stade de la co-résidence². Aussi, comme toute

¹ Cette enquête a été réalisée par l'Unité d'Enseignement et de Recherche en Démographie (UERD) de l'Université de Ouagadougou en partenariat avec le Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) et le Département de Démographie de l'Université de Montréal.

² Thariat (1999) montre qu'au Togo c'est parmi les jeunes femmes se déclarant en union libre que la proportion la plus élevée ne cohabitent pas avec leur mari. Mais au Burkina, DHS et le recensement prennent en compte ce critère restrictif

enquête type rétrospective les données sont évidemment soumises aux erreurs de déclaration des dates de survenance des divers événements voire même l'oubli de certaines dates décomposées jusqu'au mois.

III.2) Méthode d'analyse

La période vécue en union libre est définie comme étant la durée au cours de laquelle il y eu cohabitation en l'absence des trois célébrations (coutumière, religieuse ou civile). L'absence de célébration antérieure à la cohabitation signifie donc pour nous une union libre qui prendra fin dès qu'une des trois célébrations socialement reconnue est réalisée. La réalisation simultanée de la cohabitation et de la célébration d'une cérémonie classe une union parmi les unions socialement reconnues, c'est-à-dire les mariages.

Sous l'hypothèse que la fréquence des unions libres s'expliquerait par les difficultés économiques croissantes, le développement de la scolarisation, la religion, l'appartenance ethnique, etc.. dont les effets peuvent dépendre du sexe, nous faisons une analyse séparées pour les hommes et les femmes. Pour mesurer l'évolution dans le temps de la pratique de l'union consensuelle au Burkina Faso, nous accordons une attention particulière à l'effet de la période de cohabitation. Les niveaux et les tendances de l'union libre seront mesurés à partir de l'entrée en union pour tenir compte des unions à caractère transitoire et qui peuvent échapper à une analyse de la situation du moment de l'enquête.

Ensuite, pour mettre en évidence les variables associées à l'engagement dans une cohabitation sans une caution sociale, nous cherchons à dégager à l'aide d'une régression logistique simple les déterminants de l'union libre par rapport aux mariages (cohabitations qui ne se réalisent pas avant une célébration socialement reconnue). A cet effet nous considérons deux moments : juste à l'entrée en union et trois ans après l'union. Cette distinction nous permet de mettre en évidence les différences qui existent entre les déterminants de l'union libre considérée comme une étape transitoire et l'union libre comme mode de vie. A l'entrée en union toutes les unions sont prises en compte quelque soit la durée. A plus de trois ans, le groupe cible est constitué d'union ayant atteint au moins 37 mois et les unions libres qui ont transité vers le mariage au cours des 36 premiers mois sont déclassées de ce groupe vers les mariages. Ainsi les unions rompues avant trois ans et celles qui n'ont pas encore atteint les trois ans sont exclues des analyses de cette deuxième étape. A l'entrée en union ou après trois ans d'union, un modèle est présenté pour chaque sexe.

Les caractéristiques démographiques (âge à la première cohabitation, naissance d'un enfant avant la cohabitation, situation matrimoniale du conjoint(e) au début de la cohabitation, le rang de l'union), culturelles (éducation, origine ethnique, ethnies des conjoints, religion) et socio-économiques (la région de résidence au moment de la cohabitation) seront utilisées comme variables de contrôle. Le tableau 1 présente la liste des variables indépendantes utilisées dans le cadre de cette étude ainsi que la distribution de la population enquêtée selon les différentes modalités retenues pour chacune d'elles.

Nous avons retenus trois périodes : avant 1980, 1980-1989, 1990-2000³. Nous mettons en opposition la période la plus ancienne avec les autres. S'agissant de l'âge à la cohabitation nous retenons des groupes d'âges pour chaque sexe en prenant en compte les différences d'âge en union selon le sexe. Pour chaque sexe le groupe d'âge modal est considéré comme catégorie de référence. Au Burkina Faso on distingue plusieurs groupes

³ Les enregistrements ne couvrent pas toute l'année 2000 puisque l'enquête a eu lieu entre le mois de mars et juillet 2000

ethniques. Mais, certains de ces groupes sont faiblement représentés dans l'échantillon. Ainsi le critère d'effectif de l'échantillon (plus de 150 individus) nous a permis de retenir douze groupes ethniques. Pour mettre en évidence l'impact de l'appartenance à un groupe ethnique sur l'union libre, l'ethnie majoritaire (Mossi) est prise comme catégorie de référence. Par ailleurs l'ethnie du conjoint mesurée en deux modalités est introduit pour mesurer l'impact propre des mariages inter-ethniques sur l'entrée en union libre. Au moment de l'entrée dans chaque union nous avons la situation matrimoniale du partenaire. Ainsi un homme peut rentrer en union avec une femme jamais mariée ou une femme en rupture d'union pour une raison de divorce ou de décès du conjoint. Par contre, une femme peut rentrer en union avec un homme en union (qui devient polygame s'il ne l'était pas déjà), en rupture d'union ou jamais marié. Nous nous attendons que le statut matrimonial à l'entrée en union influence les entrées en union libre dans un sens positif ou négatif. Par exemple les célibataires peuvent rentrer plus en union libre avec d'autres célibataires. Quant au niveau d'éducation il mesure le dernier niveau atteint avant l'entrée de chaque union. La faiblesse de l'effectif de ceux qui ont atteint le niveau supérieur nous a conduit à procéder au regroupement de ces derniers avec ceux qui ont atteint le niveau secondaire. La religion est celle déclarée par l'enquêté et aucune question ne permet de remettre en question cette déclaration. Sous l'hypothèse que cette déclaration correspond bien à la religion pratiquée nous opposons les musulmans aux autres modalités retenues dans le cadre de l'enquête. Le milieu de résidence est pris en compte en distinguant Ouagadougou (catégorie de référence) des autres villes et du milieu rural. La conception ou la naissance d'un enfant avant l'union n'est prise en compte que pour les femmes pour lesquelles nous disposons d'une histoire génésique.

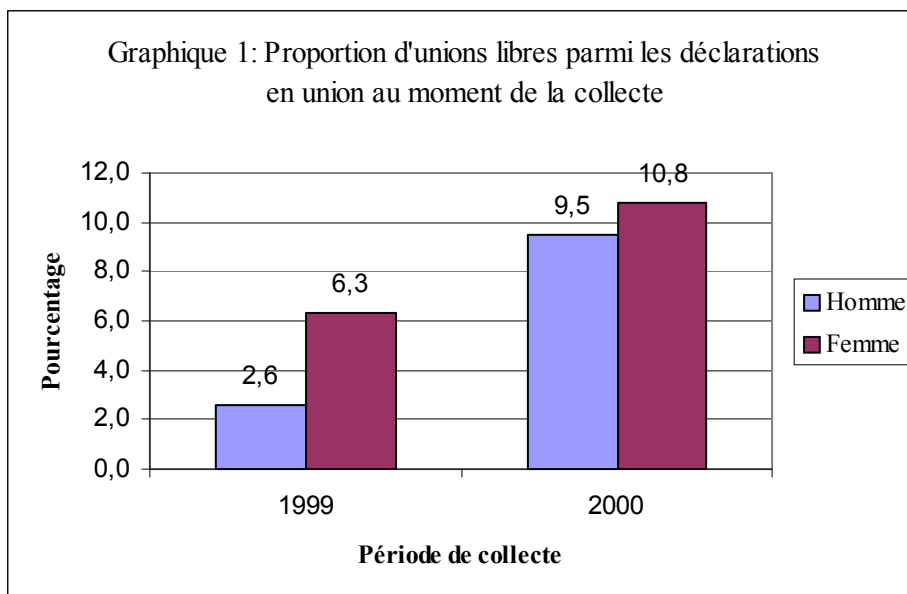
IV) NIVEAUX ET TENDANCES DES UNIONS LIBRES

VI.1 Une analyse comparée : DHS et Enquête migration

En reportant la proportion des unions libres parmi l'ensemble des personnes qui se déclarent en union au moment de deux opérations de collecte (Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 1998-1999 (EDSBF-II); Enquête Migrations Insertion Urbaine et Environnement du Burkina Faso, 2000 EMIUEB) on peut noter une différence des fréquences d'union libre (graphique 1). Certes on ne peut exclure une croissance du phénomène mais compte tenu du délai très court entre l'EDSBF-II et l'EMIUEB celle-ci pourrait s'expliquer plus par une amélioration dans les outils de collecte utilisés que par un changement de comportement de la population. En effet, pour les deux opérations de collecte les réponses enregistrées sont celles déclarées par les enquêtées sans une présentation de pièce justifiant cette déclaration. La différence se situe au niveau des questions filtres que comportent les différents questionnaires. L'EDSBF-II en introduit moins que l'enquête migrations insertion urbaine et environnement par l'absence d'enregistrement faisant référence aux cérémonies de célébration consacrant le mariage et les dates de réalisation de celles-ci. On remarquera donc que plus la définition du mariage est extensive plus les hommes (et les femmes) se considèrent comme étant l'époux (ou l'épouse) de quelqu'une (ou de quelqu'un) sans pour autant que des cérémonies (religieuses, coutumières, civiles) aient sanctionnées l'union⁴.

Par ailleurs, il semble que les sous déclarations varient selon le sexe et l'âge des enquêtés. Les hommes semblent se considérés plus en mariage même si aucune cérémonie le consacrant n'a eu lieu. En effet, d'une manière générale, en comparant les deux opérations de

⁴ C'est l'une des raisons qui justifie le fait que cette étude porte principalement sur les données de l'enquête migration



collecte, (celle qui n'enregistre pas le type de célébration du mariage et celle qui l'enregistre) ont constaté que les écarts restent plus élevés chez les hommes (tableau 2). Avant 20 ans pour les femmes et 25 ans pour les hommes, les résultats semblent indiquer qu'on se considère moins à tort en mariage. Cependant aux âges élevés la tendance à se considérer comme marié à tort est plus forte. A titre d'exemple, l'EDSBF-II qui laisse cette possibilité s'exprimée enregistre une proportion d'union libre sensiblement égale à zéro chez les hommes du groupe d'âge 55-59 alors qu'avec EMIUEB on en dénombre près de 10%.

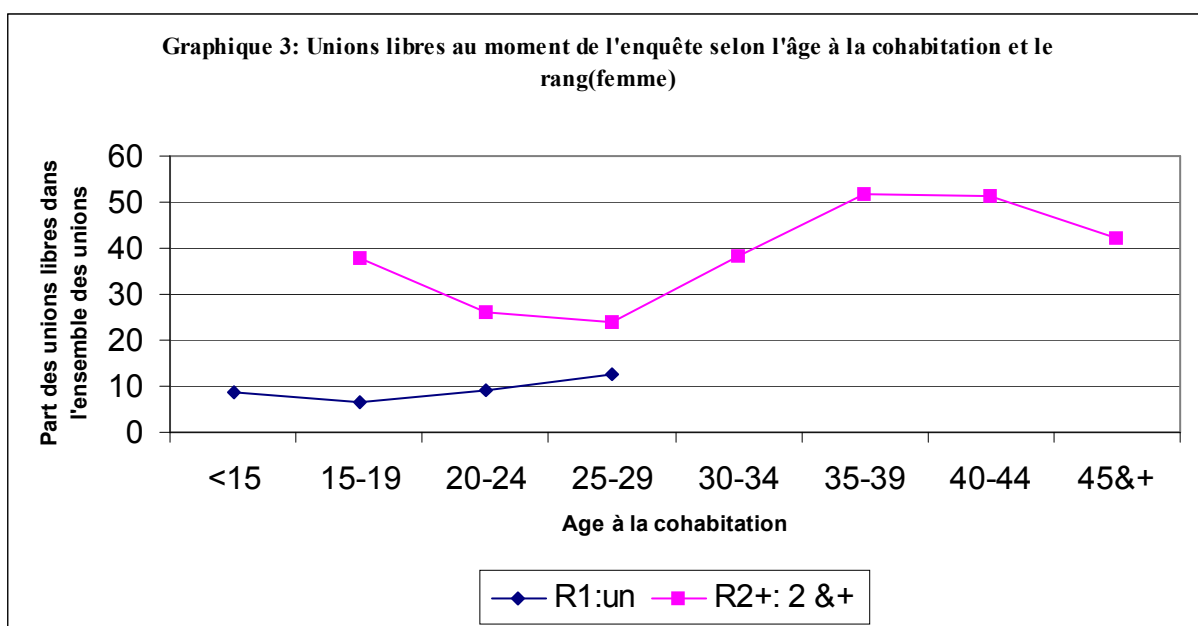
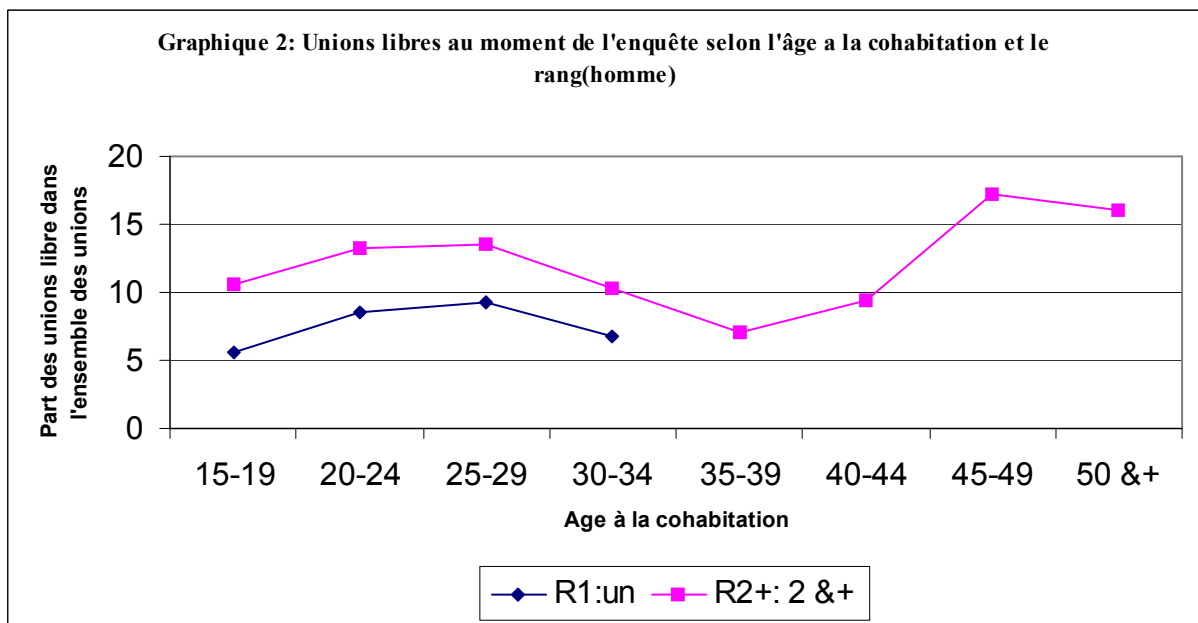
Même si la dernière opération semble mieux saisir le phénomène, il n'en demeure pas moins qu'elle présente des limites qui peuvent nous éloigner de la réalité. Le critère de co-résidence des partenaires utilisé pour identifier les unions risque d'exclure des unions formalisées mais non consommées ou certaines formes officieuses d'unions, en particulier polygames, qui se passent en l'absence de co-résidence. A ce sujet on peut noter de passage qu'au Togo par exemple, Thiriat (1999) fait remarquer que les femmes en union libre cohabitent moins avec leur partenaire. Il faut également préciser qu'en cas de mariage il peut arriver que s'écoule un certain temps entre le mariage et la cohabitation. D'ailleurs les données de cette même enquête permettent de constater qu'après deux ans de célébration des cérémonies de mariage près de 20% des mariages n'ont pas encore atteint le stade de co-résidence. Il est donc fort probable que le niveau observé également par la dernière enquête sous-estime le niveau réel des unions libres au Burkina Faso. Ceci étant on peut conclure qu'en 2000, au moins un dixième des cohabitations déclarées peuvent être considérées comme n'ayant pas reçu l'engagement communautaire à travers la réalisation de cérémonies (tableau 2).

IV.2 Effet d'âge et du rang de l'union

En examinant la répartition par groupe d'âge et sexe, on peut remarquer qu'à 25-29 ans près d'une cohabitation sur cinq des hommes n'a pas reçu la caution communautaire. Cependant, de façon générale, on peut d'abord conclure que, les unions libres concernent aussi bien les jeunes que les personnes âgées, ensuite, hors mis quelques pics, aucune tendance nette ne se dégage en fonction de l'âge et, enfin, à tous les âges les hommes se déclarent moins dans cette forme d'union que les femmes (tableau 2). Néanmoins il semble apparaître de variations importantes en fonction du rang de l'union. Pour hommes et femmes l'union libre est moins fréquente à la première cohabitation, avec un écart qui semble être plus

fort pour les femmes (graphique 2 et 3). Si chez les hommes la proportion d'union libre n'atteint guère 25%, chez les femmes qui recommencent une nouvelle cohabitation entre 35 et 45 ans plus 50% la réalise sans aucune caution communautaire. Par ailleurs, alors que l'allure des deux courbes (homme et femme) de rang supérieur est très semblable (avec un décalage du à la différence d'âge à l'entrée en union) celle des premiers rangs présente une légère différence. On observe une tendance à la hausse avec l'âge chez les femmes alors que chez les hommes après 30 ans on note un fléchissement des cohabitations sans caution communautaire.

S'agissant de l'âge moyen au début de la cohabitation, comme on pouvait s'y attendre il augmente avec le rang de l'union. Quelque soit le rang ou le type d'union, les femmes rentrent plus tôt en union que les hommes. (tableau 3). D'une manière générale, en passant de la période la plus ancienne à la plus récente on observe un recul de l'âge à l'entrée en union



indépendamment du rang de l'union ou du sexe. Les femmes et les hommes qui optent pour une première union libre entament généralement leur cohabitation au même âge que ceux qui se marient. Cependant pour les unions de rang supérieur il semble que les cohabitations sans cérémonies se réalisent plus tôt que celles qui se font avant ou pendant les cérémonies. La différence d'âge moyen demeurant plus élevée entre les hommes. Mais depuis, il semble avoir une inversion de la situation, plus marquée pour les femmes au cours de la dernière période⁵.

IV.3) Union libre : une pratique ancienne

Revenons à la fréquence des unions libres en l'examinant selon la région de résidence au moment de l'enquête (tableau 4). Il apparaît une disparité régionale qui n'est pas nécessairement en faveur des centres urbains comme on pouvait s'y attendre. D'ailleurs seules les régions du Sahel et de l'Est semblent être en retrait par rapport aux centres urbains. Si dans ces deux régions on enregistre deux fois moins d'unions libres qu'à Ouagadougou et dans les autres villes, dans l'Ouest et le Sud-Ouest du pays on enregistre une proportion environ deux fois plus d'unions libres.

Ces résultats laissent croire qu'au Burkina Faso les raisons profondes de la préférence d'unions libres ont un lien étroit avec les pratiques traditionnelles lointaines et les réalités économiques, sociales et culturelles du moment. D'un côté l'union libre plus fréquente dans les milieux ruraux de l'Ouest et du Sud-ouest laisse conclure que cette forme d'union s'inscrit dans la continuité des modèles traditionnels ; de l'autre, le niveau élevé observé pour les centres urbains laisse croire que cette forme d'union est aussi favorisée par l'urbanisation, l'augmentation de la scolarisation et les difficultés d'insertion économique engendrées par la crise économique qui persiste depuis le début des années 1980.

Toutefois ces proportions du moment ne renseignent pas sur la dynamique des situations conjugales. Elles donnent une image quelque peu déformée de la réalité parce qu'elles sont tributaires de la stabilité des unions. Elles saisissent mieux les personnes pour qui l'union est un mode de vie durable et sous-estiment le nombre de celles pour qui elle n'a été qu'une courte étape dans le processus d'insertion conjugale. La prise en compte du type d'union au début de la cohabitation nous permettra de mesurer d'avantage les niveaux et les tendances des unions libres.

IV. 4) A l'entrée en union : niveaux et tendances des unions libres

Sous réserve des problèmes de mémoire, l'enquête migrations insertion urbaine et environnement permet de situer dans le temps l'avenue de chaque union vécue par les enquêtés. En s'intéressant à l'entrée en union, il est donc possible d'approcher l'évolution de l'union libre selon la période de cohabitation mais surtout de connaître le niveau des unions libres qui n'ont connu qu'une période relativement courte⁶. Néanmoins, rappelons que la prise en compte seulement des cohabitations, pour mesurer l'ampleur des unions, sous-estime sans doute le niveau du phénomène car à tout moment il y a un nombre latent d'unions déjà consommée ou pas et qui se préparent à une éventuelle cohabitation.

Prenant en compte les niveaux à l'entrée en union, la fréquence des unions libres passe du simple au double (versus situation du moment). Elle est estimée respectivement à 10% et 11% chez les hommes et les femmes au moment de l'enquête alors qu'elle passe à 19,2% et 21,8% au cours de la même période (tableau 1 et 5).

⁵l'absence de différence moins prononcée chez les hommes s'expliquerait par l'exposition incomplète de la génération 15-25 nombreux mais qui n'a pas encore atteint l'âge au mariage.

⁶ Du fait de l'effet de la troncature nous allons moins discuter les niveaux observés pour la dernière période.

De l'analyse de l'évolution de la part des unions libres en fonction de la période de cohabitation on peut conclure que ce phénomène est connu depuis longtemps dans ce pays. Avant les années 1980 déjà on peut noter qu'environ 16% des unions des hommes ou des femmes démarrent sans être formalisées. Aussi, on peut noter une croissance régulière du phénomène au cours du temps. Cette croissance semble être plus rapide pour les femmes. (tableau 5).

En observant l'évolution du phénomène selon les caractéristiques socio-économiques on constate qu'elle présente des variantes. L'augmentation des fréquences des unions libres semble être régulière dans la capitale (Ouagadougou), le Centre et l'Ouest du pays. Dans les autres villes on observe une relative stabilité chez les hommes et une tendance à la hausse chez les femmes. Dans le Sud-ouest, le Sahel et l'Est aucune tendance nette ne semble se dégager. L'évolution semble être différente selon la religion déclarée. En effet, chez les musulmans et les catholiques on observe une augmentation régulière pour les deux sexes. Cependant du côté des protestants on peut souligner une tendance à la baisse chez les hommes et une augmentation régulière du côté des femmes. L'ethnie présente également des variantes. L'augmentation semble plus marquée chez certains groupes ethniques (Bobo, Senoufo) alors que pour certains groupes on note une tendance à la baisse (Dagara, Peul). Les individus qui atteignent un niveau secondaire et plus ont de plus en plus tendance à cohabiter sans cérémonies. Les unions de rang un se réalisent de plus en plus en l'absence de cérémonies (tableau 5).

IV.6) Le devenir des unions libres

L'union libre au Burkina réfère à une vie en couple sans demander, sous quelque forme que ce soit, l'engagement communautaire. Par l'absence de la caution communautaire, seul le couple est responsable de son devenir. Par exemple, on s'attendrait que sa rupture intervienne dès que le bonheur attendu par un membre du couple n'est plus là. Mais comme nous venons de le voir, au Burkina Faso, l'entrée en union libre est d'abord tolérée depuis longtemps en particulier dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, ensuite, elle est en croissance dans les centres urbains et, enfin, elle est fortement associée aux variables démographiques et socio-économiques et culturelles.

Cette tolérance de la communauté pourrait s'inscrire dans un contexte où il est admis un temps d'observation entre les membres du couple mais aussi une préparation de la communauté elle-même en vue de sa sollicitation imminente pour la formalisation de ce qui peut être considérée comme temporaire. Dans le même ordre d'idées, l'apparition des nouvelles formes et leurs associations avec des facteurs démographiques culturels et socio-économiques pourraient s'inscrire dans une stratégie qui vise à surmonter les contraintes économiques récentes. Le couple ne pouvant, faute de moyens, conclure une union en bonne et due forme, décide de vivre ensemble, un moment de transition, en attendant des lendemains meilleurs⁷. Les unions libres connaissent-elles une formalisation après une certaine durée? Telles est la question à laquelle nous tenterons de répondre.

Indépendamment de la période de cohabitation ou du sexe, on remarquera une diminution progressive de la part des unions libres selon la durée des unions (tableau 6). On peut donc penser à une transition rapide des unions libres vers des unions socialement

⁷ Bien entendu, plusieurs auteurs s'accordent à dire que l'union libre peut intervenir même si toutes les conditions de sa formalisation sont réunies dès le début de l'union mais elle offre plutôt l'opportunité de tester l'expérience de vie conjugale. Si celle-ci est concluante mène souvent vers sa formalisation sinon au divorce sans attendre une quelconque autorisation.

reconnues ou une rupture d'union. Le tableau 7 nous renseigne qu'après trois ans, au moins une union libre sur cinq finit par être socialement reconnue. Les niveaux de divorces sont relativement faibles mais présentent des différences selon le sexe ou le type d'union. D'abord nous pouvons souligner une tendance à la baisse des divorces des hommes qui commencent leur cohabitation sans cérémonies alors que du côté des femmes la tendance semble être à la hausse. En effet, du côté des femmes la fréquence des divorces passe du simple au double en passant de la période la plus ancienne à la plus récente. Ensuite, les femmes en unions libres divorcent plus que les femmes en mariages, en particulier, pour la période la plus récente. Enfin, s'agissant du divorce au sein des mariages aucune tendance nette ne semble se dégager pour les hommes alors que pour les femmes une baisse moins marquée semble s'observée.

V) LES DETERMINANTS DE L'UNION LIBRE

A l'aide d'une régression logistique nous tentons, d'une part, d'appréhender en quoi les individus qui commencent par cohabiter sans le préalable d'une célébration socialement reconnue se distinguent de ceux qui formalisent leur union au début ou avant la cohabitation, d'autre part, d'explorer en quoi les unions libres se distinguent des mariages après trois ans d'union. Nous fondons notre interprétation sur les rapports de cote de s'engager dans une union libre en distinguant les hommes des femmes (tableau 8).

V.1) Les déterminants de l'union libre chez les hommes

Une réponse partielle apparaît à la question de savoir si la période de cohabitation a un impact réel au-delà des autres caractéristiques retenues dans le modèle ou bien si l'impact de la période de cohabitation sur l'entrée en union libre est médiatisé par d'autres variables économiques, démographiques et socioculturelles. L'ethnie, le niveau d'éducation atteint au moment de l'union et la religion sont fortement associées à la différence de comportement des hommes qui ont contracté une union libre au cours de la période 1980-1989. En effet, la différence avec cette période est fortement alternée et n'est plus statistiquement significative même au seuil de 10% , quand on contrôle par ces variables. Néanmoins, la prise en compte de ces variables, notamment le milieu de résidence au moment de l'union, l'état matrimoniale de la conjointe au début de la cohabitation, l'ethnie, la religion et le niveau d'éducation atteint au début de l'union n'alterne pas totalement les différences de comportement entre la période la plus récente et la plus ancienne. C'est-à-dire que ces caractéristiques seules n'expliquent pas l'entrée en union libre. Cela suppose que les contraintes économiques des années récentes ont renforcé la propension d'entrée en union libre. Les hommes manquant de moyens pour accomplir les cérémonies habituelles et offrir la compensation matrimoniale, ou encore, l'augmentation du chômage et la précarité des emplois font que les hommes hésiteraient à s'engager formellement dans un mariage sans l'assurance de revenu permanent. Cependant si certaines variables ne semblent pas avoir d'effet propre d'autres en affichent un effet propre.

Toutes choses égales par ailleurs, deux variables démographiques, le rang de l'union et l'âge à l'entrée en union ne varient pas significativement selon le type d'union. Au rang des variables démographiques qui semblent avoir un effet propre on peut souligner la situation matrimoniale de la femme à l'entrée de l'homme en union. Les chances pour un homme d'entrée en union libre avec une femme veuve ou divorcée sont 2,7 fois plus élevée que celle avec une femme célibataire.

La région de résidence au moment de la cohabitation est une autre dimension qui influence significativement sur le choix du mode d'union. Les résidents de Ouagadougou, la plus grande ville du pays, seraient plus enclins d'entrer en union libre que ceux des autres villes et du milieu rural du Sahel, indépendamment de la religion, du niveau d'éducation et

des groupes ethniques qui y vivent. On ne note pas de différence significative avec les unions concluent à l'étranger et les autres milieux ruraux (Centre, l'Ouest, Sud-Ouest, Est), après contrôle des variables culturelles. D'ailleurs la différence très forte entre Ouagadougou et le Sud-Ouest observée dans la partie descriptive semble être totalement expliquée par les variables de contrôle. Mais quelque soit la région de résidence, la poursuite de longues études augmente la propension d'entrée en union libre en comparaison avec ceux qui restent sans activité économique rémunérée (apprenti et aide familial)⁸.

L'effet induit par la période d'étude semble être distincte de l'effet du niveau d'éducation atteint au début de l'union même s'il n'est plus significatif qu'au seuil de 6% après introduction de cette dernière. Atteindre au moins le niveau secondaire dans une école classique augmente fortement la probabilité d'entrée en union libre par rapport à ceux qui n'ont jamais fréquenté une école. Toutefois, la religion musulmane avec les valeurs culturelles qu'elle renferme semble exercer une pression en faveur du mariage en orientant les disparités selon le niveau d'éducation dans une autre direction. Ainsi, lorsqu'un homme a fréquenté une école franco-arabe, sa probabilité d'entrée en union libre est 2,5 fois plus faible que celle de celui qui n'a fréquenté aucune d'école.

Cette pression de la religion musulmane en faveur du mariage s'observe également en comparant les adhérents à cette religion aux autres. La probabilité de choisir l'union libre pour former un couple est environ deux fois plus élevée chez les catholiques par rapport à ceux qui se déclarent musulmans. Mais l'autre partie des pratiquants de la religion chrétienne, à savoir ce qui se réclament protestants affichent la même pression pour le mariage puisque que ces derniers ne se distinguent pas significativement des musulmans.

Enfin, toutes choses égales par ailleurs, l'ethnie semble avoir un impact sur les chances d'entrée en union libre des hommes. Par rapport aux couples d'une même ethnie, la probabilité d'entrée en union libre des époux d'ethnies différentes ne se distingue pas de façon significative. Néanmoins, cette forme d'union est significativement associée à l'origine ethnique indépendamment de l'ethnie de la conjointe. Ainsi, on peut noter d'abord les Gourounssi qui semblent avoir une propension d'entrée en union libre environ deux fois plus élevée que les Mossi, ensuite les Bobo avec plus de trois fois et enfin, les Dagara et les Lobi avec respectivement près de 6,4 et 12,5 fois. Les hommes Bissa semblent avoir une propension d'entrée en union libre dix fois moins que les Mossi. Les Gourmantché, Peul, Sénoufo, Goin et les Samo ne se semblent pas se distinguer des Mossi. On remarquera que dans les deux derniers cas les pratiques traditionnelles, du moins des relations hors mariages, sont semblables.

Après trois ans d'union des changements majeurs interviennent dans la structure des déterminants. Seuls les effets liés à la période, l'âge à la cohabitation, le rang et la forme de l'union n'ont pas connu de changements majeurs. Les autres villes et le Sahel ne se distinguent plus de Ouagadougou même au seuil de 10%. Fréquenté une école franco-arabe ne semble plus être un facteur de différenciation, par contre les animistes se distinguent fortement des musulmans. Les effets liés à l'appartenance ethnique ont connu des transformations allant parfois dans le sens négatif ou positif. Les Dagara qui se distinguent fortement des Mossi à l'entrée ne le sont plus après trois ans unions par contre les Samo semblent passer à une différence statistiquement significative au seuil de 10%.

⁸ Résultats non présentés ici

V.2) Les déterminants de l'union libre chez les femmes

Contrairement aux hommes on peut conclure que les variables de contrôle expliquent la différence de comportement des femmes selon la période de cohabitation. En effet, les différences entre les périodes sont fortement alternées et ne sont plus statistiquement significatives même au seuil de 10% , après introduction des variables contrôle.

Toutes choses égales par ailleurs, la situation matrimoniale de l'homme à l'entrée de la femme en union et l'âge à la cohabitation ne semblent pas avoir d'effets propres sur l'engagement en union libre. Cependant, une naissance d'enfant avant la cohabitation avec un homme augmente de 22% la probabilité d'entrée en union libre de la femme (versus sans enfant), différence qui reste fortement alternée après contrôle des variables d'ordre culturel et n'est plus significative au seuil de 10%. Contrairement à ce qu'on observe pour les hommes, par rapport à la première union, les unions de rang supérieur augmentent de près de cinq fois la probabilité d'entrée en union libre.

La région de résidence fait apparaître une différence comparativement aux hommes. Si pour les hommes on note une différence significative entre Ouagadougou et les autres villes, puis le Sahel, pour les femmes on ne note pas de différence statistiquement significative après contrôle des variables d'ordre culturel. La scolarisation est également un facteur important de l'engagement des femmes dans une union libre. Contrairement aux hommes où le niveau primaire ne semble pas avoir d'effet significatif chez les femmes, la fréquentation scolaire augmente la propension d'une entrée en union libre et les rapports de cote s'accroissent avec l'allongement des études. L'effet de l'école franco-arabe va dans le même sens pour les hommes que pour les femmes mais il est plus accentué chez les hommes puisqu'il n'est plus significatif pour les femmes après contrôle. La religion a le même effet pour les hommes que pour les femmes : les catholiques affichent une différence significative avec les musulmanes alors que la différence avec les protestantes n'est pas statistiquement significative.

Comme pour les hommes, l'origine ethnique de la femme semble être l'une des variables les plus puissantes qui expliquent l'entrée en union libre. Pour les ethnies marquant une différence entre les hommes, on constate des propensions plus élevées chez les femmes. Par exemple chez les Dagara le rapport de cote qui s'établit à 6,4 pour les hommes passe à plus de 10,4 pour les femmes.

Après trois ans d'union nous n'observons pas de changements très marqués liés aux effets du rang de l'union, de l'âge à la cohabitation ou du lieu de résidence au moment de la cohabitation. Les effets de l'âge à la cohabitation et du lieu de résidence demeurent non significatifs et les femmes en union de rang au moins égal à deux demeurent toujours plus en union libre. Par contre on note un renforcement de l'effet, de la période de cohabitation ou de certaine appartenance ethnique ou du niveau d'éducation atteint. L'apparition d'une différence statistiquement significative pour les périodes récentes révèle que la crise économique et la transition vers une certaine modernité augmentent la propension des femmes de rester en union libre. Les Dagara, les Gourounsi, et les Samo ne se distinguent plus des Mossi. Cependant, les Bissa et Gourmantche semblent se démarquer des Mossi avec des propensions moins élevées de rester en union libre. Le niveau d'éducation atteint demeure toujours un puissant déterminant après trois ans union : non seulement l'écart entre les musulmanes et les catholiques se creuse mais les animistes se distinguent cette fois-ci des musulmanes.

CONCLUSION ET DISCUSSION

Il faut rappeler que l'utilisation du critère de cohabitation utilisé pour identifier les unions exclu les unions formalisées ou certaines formes officieuses d'unions, polygames en particulier, qui n'ont pas encore atteint le stade de la co-résidence. Au delà de cette limite nous pouvons tirer plusieurs conclusions suite a cette étude exploratoire qui ne prend en compte que les unions qui s'identifient par une cohabitation sans ignorer la nécessité de nouvelles approches qui puissent prendre en compte l'ensemble des unions libres.

L'union libre n'est pas nouveau au Burkina Faso et n'épargne aucun milieu de résidence, groupe d'âge ou un rang d'union. Depuis de longues dates ce type d'union se pratique dans le milieu rural burkinabé en particulier dans le Sud-Ouest. Dans cette pratique d'union libre les hommes sont en retrait par rapport aux femmes. Par exemple, au cours de la période 1990-2000 près de 22% et 19% respectivement des cohabitations des femmes et des hommes se sont réalisées sans aucune caution communautaire. Pour chaque sexe, une tendance a la hausse s'observe en milieu rural comme en milieu urbain avec un rythme plus accéléré dans la plus grande ville du pays, Ouagadougou.

La liste des variables qui expliquent ce phénomène s'est allongée par les mutations que la société burkinabé continue de subir. Après trois ans d'union, les variables socioculturelles semblent totalement expliquer les différences régionales aussi bien chez hommes que chez les femmes. Pratique traditionnelle, c'est plutôt l'ethnie qui peut être retenue comme variable d'influence avant le contact avec d'autres cultures. Ainsi, les Mossi, ethnie majoritaire sont moins enclins à cette pratique que plusieurs autres groupes ethniques notamment les Bobo, les Dagara, les Lobi, etc.. Cependant, les Dagara semblent intégrer cette forme d'union dans les étapes qui mènent au mariage. Hommes et femmes Dagara ont une probabilité plus forte de démarrer une union sans la caution communautaire mais ils y sortent de ce statut par le mariage pour atteindre le niveau des Mossi avant trois ans d'union.

Par la suite l'union libre est devenue l'objet des mutations modernes, parfois dans des directions différentes. Ainsi les influences du développement de la scolarisation et de la religion se font dans des directions opposées. L'éducation dans les écoles de type colonial a plutôt entraîné une diffusion du modèle de cohabitation des pays occidentaux. Les personnes qui adhèrent à la religion musulmane ou à la religion chrétienne (protestante) choisissent le mariage comme mode d'entrée en union alors que ceux qui ne pratiquent aucune religion demeurent plus enclins à pratiquer l'union libre. Dans cette perspective on dira que la religion contribue à l'abandon des unions libres au profit du mariage alors que l'éducation en produit la situation inverse.

Cependant, en observant l'effet de la religion catholique on peut conclure un impact doublement en faveur des unions libres. D'une part, catholique on est plus enclin d'opter pour une union libre que celui qui est musulman ou animiste. D'autre part, l'opposition de l'Eglise aux divorces pourrait en partie expliquer le recours à l'union libre pour les cohabitations de rang supérieur à un. D'ailleurs, même dans le premier cas la crainte de cette même opposition éventuelle de l'Eglise pourrait justifier la tolérance d'une période test de cohabitation pour s'assurer de la compréhension mutuelle. Mais en cas de non-succès le devenir d'enfants issues de cette forme d'union peut être compromis.

Par ailleurs, l'impact du rang de l'union pourrait s'expliquer par des stratégies développées par les individus. Les remariages après divorce relèvent davantage de l'initiative

des individus, ils ne s'inscrivent pas dans des processus et peuvent ne pas faire l'objet de sanction sociale. Ainsi, devant l'impossibilité de s'opposer au choix des parents, on accepte de faire le jeu en se soumettant à la mise en route de la première union initiée sur la base de leur choix. Par la suite, on décide de prendre en compte son choix. Dans cette perspective l'homme peut devenir polygame ou alors s'engager de mettre fin à cette première union en trouvant tous les justificatifs nécessaires à la réduction de l'opposition des familles. Pour la femme la seule alternative possible est la recherche d'une rupture de la première union mais, il n'est pas rare que le futur mari soit choisi avant la rupture de l'union voire même avant son démarrage. Aussi bien pour les femmes que pour les hommes le séjour dans cette deuxième forme d'union est plus long parce que souvent on se trouve dans l'obligation de prendre tout le temps nécessaire pour avoir l'adhésion des familles à cette nouvelle union parfois même l'avenue des enfants hors mariage est mise en contribution. C'est pourquoi tout laisse à croire que les naissances après la cohabitation peuvent également être source d'accélérateur de la reconnaissance sociale de l'union.

Pour l'homme ; veuf, le temps d'attente avant le choix d'une partenaire est laissé à sa propre appréciation; divorcé ou séparé, il peut décider d'en prendre une autre sans être inquiété par l'ex-épouse ou sa famille. Quant à la femme ; veuve, si elle n'est pas récupérée par un membre de la famille du défunt mari, elle a obligation d'observer une période d'attente qui prend des variantes en fonction de l'ethnie ou de la religion ; divorcée ou séparée l'ancien mari peut toujours manifester un intérêt voire même refusé la prononciation d'un divorce en cas de séparation contre son propre gré. On comprend aisément pourquoi les femmes qui s'unissent avec les hommes divorcés accèdent plus rapidement au mariage et que les hommes qui prennent les femmes divorcées comme partenaire passe plus de temps dans cette forme d'union.

Aujourd'hui, l'élaboration et l'expérimentation de ces nouveaux comportements, mais surtout la persistance de la crise économique des années 1980- 1990 qui s'inscrivent dans ce qu'on appelle la modernisation ou l'insertion d'une économie de marché, jouent le rôle d'accélérateur des mutations en cours dans les rapports entre hommes et femmes. Cette modernisation et l'économie du marché s'accompagneraient d'une liberté accrue et d'un coût croissant des femmes. En effet, toutes choses égales par ailleurs, chez les hommes la crise économique des années récentes a eu comme conséquence l'augmentation des unions libres faute de moyens pour conclure un mariage en bonne et due forme alors qu chez les femmes l'effet de la crise n'est propre qu'après trois an d'union.

Néanmoins, pour homme et femme, l'union libre se transformerait en mariage avec le même partenaire une fois que les conjoints en auraient les moyens. En somme, le manque de ressources limiterait la célébration des mariages mais ne seraient pas un empêchement pour un couple désireux de cohabiter. Compte tenu de la faible couverture des services de planification familiale mais surtout de la réticence de la population à recourir à ces services on pourra donc s'attendre à des naissances d'enfants non désirés dont la survie peut être compromise par l'absence de moyens des parents. S'il est difficile d'aller à l'encontre de la volonté de s'unir malgré le manque de ressources il est fort possible d'obtenir par des moyens de sensibilisation, l'adhésion de ces couples sans moyens, à l'utilisation des services de planification familiale pour obtenir l'ajournement de l'avenue des enfants au même titre que le mariage.

Tableau 1: Statistique descriptive des variables prises en compte dans les analyses

Variables explicative	Homme		Femme	
	Fréquence	Effectif	Fréquence	Effectif
Période de cohabitation				
Avant 1980	26,3	1056	34,8	1598
1980-1989	27,4	1147	25,0	1308
1990-2000	46,3	1757	40,3	1529
Lieu de cohabitation				
Ouagadougou	5,0	777	6,0	903
Autres villes	9,7	541	7,4	589
Sahel	7,4	535	7,1	545
Est	7,8	433	7,8	440
Centre	39,2	547	43,2	696
Ouest	10,9	438	10,6	459
Sud-Ouest	12,5	409	12,5	494
Etranger	7,6	280	5,5	309
Age à la cohabitation(\$)				
<25	34,9	1371	73,5	3086
25-34	42,6	1806	21,2	1130
35&+	22,5	783	5,3	219
Situation matrimoniale du conjoint(e) a l'entrée en union				
Célibataire	86,1	3460	59,3	2845
Polygame	-	-	35,4	1323
Sep/div/veuf	13,9	500	5,3	267
Enfant avant la cohabitation				
Oui			16,7	881
Non			83,3	3554
Rang de l'union				
Un	61,7	2636	87,0	3874
Deux et plus	38,3	1324	13,0	561
Ethnie du conjoint				
Même ethnie	87,8	3046	87,0	3396
Ethnie différente	12,2	914	13,1	1039
Ethnie de l'individu				
Mossi	46,0	1545	48,1	1776
Bobo	5,3	225	4,8	240
Peul	11,2	465	8,8	473
Dagara	3,5	109	3,9	123
Senoufo	7,2	329	5,6	332
Gourounsi	5,9	153	6,1	166
Bissa	3,0	68	3,4	88
Gourmantche	7,6	405	7,1	387
Lobi	3,0	104	3,9	147
Gouin	0,2	76	0,1	99
Samo	3,2	178	3,4	203
Autres ethnies	3,9	303	4,9	401
Niveau d'éducation à l'union				
Aucun	83,7	2804	89,9	3546
Madersa	5,6	303	1,2	84
Primaire	7,3	447	6,2	474
Secondaire et +	3,4	406	2,8	331
Religion				
Animiste	26,7	735	28,1	820
Musulmane	55,9	2454	53,0	2685
Catholique	14,6	640	15,8	771
Protestante	2,8	131	3,2	159
Total	100	3960	100	4435

(\$): groupe d'age pour les femmes <20; 20-29; 30 & +

Tableau 2: Part des unions libres dans les unions en 1999(EDSBF-II) et 2000(EMIUB) selon le groupe d'âge et le sexe

Groupe d'âge	Homme				Femme			
	EDSBF-II(%)	Effectif	EMIUEB(%)	Effectif	EDSBF-II(%)	Effectif	EMIUEB(%)	Effectif
15-19	7,1	9	0,0	5	6,5	488	7,5	164
20-24	6,1	84	5,5	96	8,2	1023	12,7	448
25-29	5,4	221	20,5	381	6,0	1017	12,0	702
30-34	1,9	266	12,8	493	6,3	824	12,7	582
35-39	3,4	239	7,3	496	5,8	802	8,2	524
40-44	1,9	226	6,0	532	5,1	574	10,6	399
45-49	1,0	186	5,4	399	5,6	453	8,4	273
50-54	0,8	140	8,5	409			7,9	215
55-59	0,0	135	9,7	303			14,9	136
60-64			8,9	244			9,7	83
Total	2,6	1506	9,5	3358	6,3	5181	10,8	3526

Tableau 3 : Age moyen à la cohabitation selon le rang de l'union, le type d'union, la période de cohabitation et le sexe

Période d'union	Premier		Deuxième et plus		Premier		Deuxième et plus	
	Marié	Union libre	Marié	Union libre	Marié	Union libre	Marié	Union libre
	Homme				Femme			
Avant 1980	24,24	24,26	30,41	28,51	17,36	17,57	25,22	24,04
1980-1989	25,27	25,14	33,88	35,05	17,15	17,10	27,05	27,57
1990-2000	24,95	25,34	38,45	38,22	17,75	18,12	27,99	30,56
Total	24,80	24,99	35,72	35,54	17,46	17,68	27,06	28,62

Tableau 4 : Union libre selon la région de résidence au moment de l'enquête, le rang de l'union et le sexe

Lieu de Résidence	Homme			Femme		
	R1	R2+	Ensemble	R1	R2+	Ensemble
Ouaga	8,7	6,9	8,3	9,0	26,5	10,0
Autres villes	7,2	8,7	7,8	3,1	52,7	8,6
Urbain	7,7	8,4	7,9	4,9	47,7	9,0
Sahel	5,2	4,5	4,9	5,9	12,7	7,0
Est	2,4	6,1	4,0	4,0	27,8	6,8
Centre	7,9	10,8	9,1	7,2	34,8	11,0
Ouest	10,0	17,4	12,7	9,0	36,6	12,5
Sud-Ouest	13,8	20,2	16,5	13,6	28,8	16,4
Rural	8,4	12,2	10,0	8,0	30,8	11,3
Total	8,2	11,5	9,5	7,3	33,4	10,8

Tableau 5 : Evolutions des niveaux des unions libres selon les caractéristiques socio-économiques et culturelles et

Variables	Homme			Femme		
	Avant 1980	1980-1989	1990-2000	Avant 1980	1980-1989	1990-2000
Milieu de la cohabitation						
Urbain	8,0	17,0	17,6	15,9	27,4	23,3
Rural	16,6	16,7	19,6	15,9	19,7	21,5
Lieu de la cohabitation						
Ouagadougou	5,2	18,3	29,7	21,7	27,5	28,9
Autres villes	13,0	15,8	13,2	6,7	27,3	20,1
Sahel	6,7	2,7	6,5	9,0	7,4	12,3
Est	11,0	5,7	9,4	8,1	6,5	10,0
Centre	13,0	14,3	15,6	9,7	15,4	18,6
Ouest	14,2	17,8	26,3	12,9	18,3	23,4
Sud-Ouest	31,6	39,4	32,7	43,8	38,6	40,6
Etranger	23,4	14,8	44,6	22,4	32,9	43,2
Religion						
Animiste	24,5	27,3	26,2	25,2	29,9	28,7
Musulman	9,1	8,7	13,3	10,8	12,0	15,3
Catholique	20,0	24,6	34,1	15,3	30,3	35,5
Protestant	25,4	15,2	16,7	8,2	18,5	20,3
Ethnie						

Mossi	12,4	13,9	15,6	9,8	18,3	15,4
Bobo	24,4	32,9	45,5	24,9	33,6	43,4
Peul	7,0	5,8	6,2	9,1	8,4	10,0
Dagara	57,1	43,5	42,4	69,7	51,8	43,7
Senoufo	6,4	15,5	17,8	8,2	13,4	15,9
Gourounsi	27,1	24,6	29,6	23,5	22,1	42,4
Bissa	1,4	0,5	7,1	1,6	2,2	23,2
Gourmantché	11,2	5,2	13,4	3,4	9,6	12,7
Lobi	58,0	75,9	65,4	50,8	64,2	82,6
Goin	5,6	43,7	25,5	0,0	29,7	58,4
Samo	13,7	16,9	41,9	28,1	21,4	34,0
Autres ethnies	10,1	9,9	6,3	14,2	22,9	17,5
Education						
Aucun	17,2	16,2	18,2	15,4	19,3	19,0
Madersa	1,6	5,4	6,5	0,0	7,4	25,2
Primaire	11,8	27,3	26,5	32,8	36,7	34,5
Secondaire et +	17,6	36,1	35,7	30,8	33,7	44,9
Rang de l'union						
Premier	14,9	17,0	19,5	14,3	16,3	16,7
Deux et plus	20,0	16,4	18,7	33,6	46,7	47,6
Total	16,1	16,7	19,2	15,9	20,6	21,8

Tableau 6 : Unions libres selon la durée, la période de cohabitation et le sexe

Durée de la cohabitation	Homme			Femme		
	Avant 1980	1980-1989	1990-2000	Avant 1980	1980-1989	1990-2000
0 mois	16,14	16,74	19,17	15,85	20,59	21,84
Plus de 12 mois	12,00	11,58	13,95	11,15	16,96	15,32
Plus de 24 mois	10,44	10,50	13,21	9,57	16,24	14,25
Plus de 36 mois	9,55	9,63	13,68	8,66	14,74	14,43

Tableau 7: Devenir des unions après 36 mois

Devenir de l'union	Homme			Femme		
	Avant 1980	1980-1989	1990-2000	Avant 1980	1980-1989	1990-2000
Union libre						
Rupture	3,02	2,58	2,09	2,76	3,79	6,37
Troncature	—	—	26,14	—	—	22,28
Mariage	29,87	40,47	24,37	30,06	23,06	24,62
Union libre en cours	67,11	56,94	47,4	67,18	73,16	46,73
Total	100	100	100	100	100	100
<i>Effectif</i>	<i>146</i>	<i>186</i>	<i>382</i>	<i>217</i>	<i>244</i>	<i>386</i>
Mariage						
Rupture	1,91	4,12	2,5	2,98	2,61	1,74
Troncature	—	—	34,15	—	—	28,13
Mariage en cours	98,09	95,88	63,35	97,02	97,39	70,14
Total	100	100	100	100	100	100
<i>Effectif</i>	<i>910</i>	<i>961</i>	<i>1375</i>	<i>1381</i>	<i>1064</i>	<i>1143</i>

Tableau 8 : Déterminants de la probabilité d'être en union libre versus marie selon le sexe et la durée de l'union(régression)

Variables explicatives	A l'entrée en union		Après trois ans d'union	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Période de cohabitation(avant 1980)				
1980-1989	1,1	1,2	1,1	1,6**
1990-2000	1,5**	1,3	1,8**	1,4*
Lieu de cohabitation(Ouagadougou)				
Autres villes	0,6*	0,8	0,5	1,4
Sahel	0,5**	0,6	0,5	0,9
Est	0,6	0,5	0,4	1,1
Centre	0,9	0,8	0,9	1,0
Ouest	0,9	0,7	0,6	0,9
Sud-ouest	0,7	0,7	0,6	0,7
Etranger	1,2	1,1	1,0	1,6
Age a la cohabitation(Moins de 25 ans)(\$)				
25-34	1,2	0,8	0,7	0,8
35 et plus	1,0	1,4	0,7	1,4
Etat matrimonial du conjoint a l'entrée en union(célibataire)				
Polygame		0,9		0,8
Sep/div/veuf	2,7***	1,2	3,5***	0,5
Enfant avant la cohabitation(Non)				
Oui		1,2		1,0
Rang de l'union (premier)				
Deux et plus	0,9	4,8***	1,0	5,1***
Ethnie du conjoint(même ethnie)				
Ethnie différente	1,0	1,1	0,9	1,5
Ethnie de l'individu(Mossi)				
Bobo	3,3***	3,1***	2,8***	2,7***
Peul	0,6	0,8	1,0	1,0
Dagara	6,4***	10,4***	0,9	1,6
Senoufo	1,1	0,9	1,2	1,2
Gourounsi	2,2**	2,3**	2,5**	2,0
Bissa	0,1***	0,4	0,1***	0,2***
Gourmantche	0,8	0,8	0,9	0,4*
Lobi	12,5***	13,6***	10,9***	12,8***
Gouin	1,9	2,3	1,3	0,8
Samo	1,9	2,1*	2,8*	1,7
Autres ethnies	0,8	1,4	0,5	0,6
Niveau d'éducation à l'union(Aucun)				
Medersa	0,4**	1,0	0,4	0,7
Primaire	1,3	2,6***	1,4	2,6***
Secondaire et +	2,3***	3,8***	2,2**	2,1***
Religion(Musulmane)				
Animiste	1,4	1,4	2,1**	1,8**
Catholique	2,2***	1,7**	2,4***	2,1***
Protestante	0,9	1,1	0,7	1,0
Nombre d'unions	3960	4435	3341	3937
Unions libres	714	847	345	435

(): catégorie de référence

***:p<0,01; **:p<0,05; *:p<0,1

(\$): groupe d'age pour les femmes: (<20); 20-29; 30 & +

BIBLIOGRAPHIE

Adepoju A. (1997): *Family, population and development in Africa*, London, England: Zed Books

Attané Anne (2003): *Cérémonies familiales et mutations des rapports sociaux de sexe, d'âge et de génération : Ouahigouya et sa région, Burkina Faso*, Thèse de Doctorat en Anthropologie Sociale et Ethnologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Bledsoe et Pison G. (eds.) (1994): *Nuptiality in Sub-Saharan Africa: contemporary anthropological and demographic perspectives*, Oxford : Clarendon press

Boye A.K., Hill K. et al.(1991): "Marriage law and practice in Sahel", *Studies in Family Planning*, 22(6) 343-349

Brown S. D. (2000): "Union transition among cohabiters: the significance of relationship assessment and expectations", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, (November 2000) pp. 833-846.

Bumpass L. L & al. (1991): "The role of cohabitation in declining rates of marriage", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, pp. 913-927.

Bumpass L. L & Lu H. H. (2000): "Trends in cohabitation and implication for children's family contexts in the United States", *Population Studies*, 54, 29-41.

Burina Faso (1990): *Code des personnes et de la famille*

Burina Faso (1993): *Enquête Démographique et de Santé*, INSD-Macro International

Burina Faso (1999): *Enquête Démographique et de Santé 1998-99*, INSD-Macro international

Bumpass L. L. et Lu H. H.(2000) : «Trends in cohabitation and implications for children's family contexts in the United States», *Population studies*, 54, pp. 29-41

Cherlin A. J. (1992): *Marriage, divorce, remarriage*, Cambridge, MA.: Harvard University Press.

Dabiré B.(2001): *Analyse contextuelle de la migration au Burkina Faso: l'influence des caractéristiques communautaires et familiales sur les comportements migratoires au plateau Central et au Sud-Ouest*, Thèse de doctorat en Démographie, Institut de Démographie, Louvain-la-Neuve.

Jean Poirier, Victor Piché, Gaël le Jeune, Bonayi Dabiré et Hamdou Rabby Wane(2001) « Etude des stratégies de reproduction des populations sahéliennes à partir de l'enquête « Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso » » in Cahier Québécois de démographie, vol 30 n°2, pp 289-309

Bonayi Dabiré , Jean Poirier, Victor Piché, Gaël le Jeune, Hamdou Rabby Wane (2002), Enquete nationale sur la dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso. Rapport sur les objectifs, la méthodologie et le déroulement de la collecte, collection étude et travaux de l'UERD.

Dacher Michèle (1992) : « Compensation matrimoniale et dette féminine : les Goin du Burkina Faso », dans *Relations Genre et Développement : femmes et sociétés, colloques et séminaires ORSTOM éd.*, Paris

Dacher Michèle (1993) : « Représentation de la paternité dans une société matrilineaire : les Goin du Burkina Faso », *Journal des Africanistes* 63 (2), pp. 25-49.

Dumas J. & Bélanger A. (1997): *Rapport sur l'état de la population du Canada 1996*, Ottawa, Statistique Canada, 186p.

Etlzer C. (1987): *Education, cohabitation, and the first child: some empirical findings from Sweden*, University of Stockholm, section of Demography.

INSD (1989): *Analyse des résultats définitifs du recensement général de la Population de 1985*

INSD (2000) : *Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1996*, volume II, Ouagadougou, 180p.

Jackson N. O. & Pool I. (1994): *Fertility and family formation in the second demographic transition: New Zealand patterns and trends*. Halmiton, New Zeland Institute of Social Research and development, 192p.

Kaufmann R. L. et Meekers D. (1988): « Caractéristiques et tendances du mariage », dans *population et société en Afrique au sud du Sahara*, (eds) Tabutin D. pp. 217-248.

Lapierre-Adamcyk E. & Charvet C.(1999): « L'union libre et le mariage: un bilan des travaux en démographie », *Cahier Québécois de Démographie*, vol. 28, n°1-2, 1999.

Lallemand S. (1981) : « Respect des ancêtres et amour du père chez les Mossi de Haute-Volta », dans *la première Fois ou le Roman de Virginité perdue à travers les siècles et les continents*. Paris, Ramsay

Locoh T. (1984) : *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest, le Togo méridional contemporain*, INED, travaux et documents, cahier n°107, 182p.

Manning W. D.(1995): "Cohabitation, marriage, and entry into motherhood", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 57, number 2, may 1995.

Marcoux R. et al.(1995) : « La nuptialité : entrée en union et types de célébration à Bamako », dans *l'insertion urbaine à Bamako*, eds Ouédraogo D. et Piché V., 117-144.

Oppenheimer V. K. (1994): "Women's rising employment and the future of the family in the industrial societies", *Population and Development Review*, 14, 1: 1-45.

Quilodran Julieta(1999): « L'union libre en Amérique Latine: Aspects récents d'un phénomène séculaire », *Cahier Québécois de Démographie*, vol. 28, n°1-2, 1999.

Rao K. (1990): "Marriage risks, cohabitation and premarital births in Canada", *European Journal of Population*, 6: 24-49.

Seltzer J. A.(2000): "Families formed outside of marriage", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, (November 2000) pp. 1247-1268.

Smock H. & Manning W. D. (1997): "Cohabiting partners' economic circumstance and marriage", *Demography*, 34, 331-341.

Thiriart M. (1999) : « Les unions libre en Afrique subsaharienne », *Cahier Québécois de Démographie*, vol. 28, n°1-2, 1999.